

Organiser une manifestation sportive non motorisée : les démarches

Type de manifestation	Manifestation sportive NON motorisée sur voie ouverte à la circulation				Volet Natura 2000		
	Sans classement, ni chronométrage		Avec classement				
Définition	<i>Manifestation sans chronométrage, sans classement et sans horaires fixés à l'avance, se déroulant en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique.</i>		<i>De type course, compétition ou épreuve, comportant un chronométrage ou un classement ou des horaires fixés à l'avance, se déroulant en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique.</i>		<i>Il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats, les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.</i>		
Nombre de participants	Moins de 100 participants	Plus de 100 participants		Pas de minimum	Plus de 1 000 personnes (organisateur ou spectateurs inclus) ou budget supérieur à 100 000 €		
Demande	Manifestation soumise à déclaration		Manifestation soumise à déclaration		Avis		
Lieu de la manifestation	Commune	Plusieurs communes / plusieurs départements		Commune	Plusieurs communes / plusieurs départements		Tout ou partie d'un site Natura 2000
Déclarer la manifestation	Mairie	Préfecture ou sous-préfecture		Mairie	Préfecture ou sous-préfecture		Direction Départementale des Territoires (DDT)
Pièces à fournir	Aucune formalité n'est requise		Modalités d'organisation + règlement + attestation d'assurance + Cerfa		Modalités d'organisation + règlement + attestation d'assurance + Cerfa		Évaluation d'incidences - Indre-et-Loire Évaluation d'incidences - Maine et Loire
Dépôt du dossier	1 mois avant la manifestation	3 mois avant		2 mois avant	3 mois avant		3 mois avant